



THÉORIE

- Management de l'équipe de sécurité
 - Organisation du fonctionnement de l'équipe de sécurité
- Évaluation de l'équipe
 - Contrôler l'état d'avancement et les résultats des actions engagées par l'équipe
 - Classement des documents
 - Élaboration de fiches de contrôle de connaissances

PRATIQUE

- Gestion du poste central de sécurité
 - Être chef du poste central de sécurité en situation de crise
 - Gérer une situation dégradée (en sous-groupe)
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
 - Exercices d'extinction sur feux réels
 - Protection individuelle

FICHE RÉCAPITULATIVE

Pré requis Être titulaire du SSIAP 2 ou d'une équivalence réglementaire.

chefs d'équipe de Service de Sécurité Incendie qualifiés SSIAP 2, ne pouvant pas justifier des 1607 heures sur 3 ans ou ayant dépassé la date de recyclage

Être titulaire d'une attestation de secourisme (AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 en cours de validité).

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les 2 ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

Objectifs Actualiser ses connaissances afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens au sein des ERP et IGH.

Public Visé Personne titulaire du SSIAP 2.

Nombre de participants 12 personnes maximum

Durée 21 heures soit 3 jours hors examen

Validation A l'issue du stage, une attestation de remise à niveau SSIAP 2 est délivrée.

Lieu de formation Dans nos locaux

RÈGLEMENTATION

- **articles MS 45, 46 et 48** du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi »